

# AMIANTE Préalable Encadrement Cumul de fonctions -

## Sous-Section 4

A-E-INI

Notre organisme de formation est habilité à dispenser les formations SS4 par l'INRS, le seul dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité .

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile habilité par L'INRS pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE.

### Objectifs

Organiser des interventions en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

### Public Visé

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

### Pré Requis

Savoir lire, maîtriser les 4 opérations de base en mathématique et écrire, Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'attester des compétences inhérentes aux personnels d'opérateur et/ou d'encadrant techniques et/ou d'encadrant de chantier
- D'appréhender les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits ;
- D'appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source ;
- Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;
- Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

### Parcours pédagogique

Synthétique :

Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;  
Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;  
Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;  
Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS ;  
Communication et application du mode opératoire.

### Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.

Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)  
Formation pouvant être dispensée en visio-conférence sur la partie théorie.

### Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

## Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 minutes par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation:

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Suivi : Feuille d'émargement.

## Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

### Durée

**35.00** Heures

**5** Jours

### Effectif

8 personnes au maximum.



Contactez-nous !

**Eric FERIGO**  
**GERANT**

Tél. : 0564270517

Mail : [contact@certiconsult.fr](mailto:contact@certiconsult.fr)



**237240**

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - Validité certification : Date d'enregistrement : 19/10/2023 | Fin de validité : 31/12/2025

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - intervention en sous-section 4 - RS6420